

Stasis : le mot grec, la chose romaine

Paula Botteri

Métis. Anthropologie des mondes grecs anciens , Année 1989, Volume 4, Numéro 1
p. 87 - 100

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

STASIS: LE MOT GREC, LA CHOSE ROMAINE*

Quand je participais aux séminaires au cours desquels Nicole Loraux s'occupait de la "stasis", je pensais souvent à l'aspect romain de ce phénomène: alors qu'à Athènes la réflexion sur la *stasis* plonge ses racines dans le paradoxe mythique et dans la tragédie, et que souvent on en parle en employant le langage abstrait du mythe, à Rome cette réflexion peut prendre, dans l'idéologie de la croissance de la "polis", un caractère ritualiste.

Dans la pensée attique, le mot lui-même de *stasis* se teinte de paradoxe. On se souvient de la spéculation linguistique de Platon dans le *Cratyle* et du dialogue qui se déroule entre Hermogène et Socrate sur les noms de mouvements¹. Par antithèse, Platon évoque la *stasis*, le repos. Mais le paradoxe de l'emploi de ce substantif réside précisément dans le signifié apparemment antinomique qui le constitue: celui-ci indique certes l'"état", la "négation du mouvement", mais aussi le "fait de se lever", de "se soulever", et dans son acception politique, "division", "rébellion", "discorde"². Voilà déjà une première discorde dans le sens du mot. Quand *stasis* prend son acception politique – et c'est fort fréquent dans la littérature – le mot a généralement une connotation péjorative. Pourquoi? Dans la pensée antique, il existe, par exemple, la notion de guerre juste. Peut-être devrait-on repenser la *stasis* du point de vue de ceux qui la font. Mais

* Texte d'une conférence présentée à Paris le 25 Janvier 1988, dans le cadre du séminaire de Nicole Loraux. Qu'elle soit remerciée pour son attention amicale, et avec elle, Nevio Zorzetti, et Segolène Demougin qui a relu mon manuscrit.

1. Platon, *Cratyle*, 426 d. Cf. Nicole Loraux, "Cratyle à l'épreuve de la *stasis*", *Revue de philosophie ancienne*, 5, 1, 1987, pp. 49-69.

2. P. Chantraine, *Dictionnaire Étymologique de la langue grecque. Histoire des mots*, Paris (1968), 1984, p. 1044, s.v. *stasis*.

malheureusement, ni les habitants de Corcyre en 427 avant J.-C., ni les Romains de l'Aventin ne nous ont légué leur témoignage: celui qui raconte n'est pas impliqué dans le conflit, même s'il se trouve, comme dirait N. Loraux, au milieu de la lice, ou en position de révélateur³.

Les Grecs en arrivèrent à accepter la guerre comme un fait naturel, à l'instar de la naissance et de la mort – qu'on évoque la lutte interne qui déchire la cité ou le combat externe susceptible d'en accroître la gloire. Souvent d'ailleurs, l'une provoque l'autre. Il serait inutile de chercher à établir une priorité: parfois, il se peut que ce soit la guerre externe, *polemos*, qui divise la Cité-une⁴, ce modèle idéal de toute la réflexion politique grecque, et qui en conséquence déchaîne la haine entre consanguins. Parfois, le conflit jaillit dans la famille – à ce titre, les luttes fratricides s'avèrent exemplaires et privilégiées – puis gagne d'abord la ville et enfin se répercute à l'extérieur. Les deux cas se produisent fréquemment. Dans le monde grec, ou, mieux, dans l'Attique, le mot *stasis* recouvre à la fois le concept de conflit entre frères, de discorde dans la famille et de sédition politique entre concitoyens. *Stasis* désigne la réalité de la guerre à l'intérieur de la ville, alors que *polemos* désigne la guerre contre un ennemi extérieur: on distingue nettement "l'inimitié entre parents" et "l'inimitié entre étrangers", selon la formule bien connue de Platon⁵. Si l'on excepte les cas où *polemos* spécialise son sens par sa position dans des syntagmes, tels que par exemple *emphylios polemos*, ou encore *polemos oikeios*, la "guerre dans la famille"⁶, la frontière terminologique entre guerre externe et guerre civile est généralement bien marquée.

On peut en dire autant de l'univers romain, où cette distinction est presque une constante, un "véritable doublet antithétique"⁷: *bella externa* et *bella civilia, domestica, intestina* etc. Mais ce qui nous intéresse directement, c'est l'équivalent romain du concept de *stasis*. Il nous faut tout

3. N. Loraux, "Solon au milieu de la lice", dans *Aux Origines de l'Hellénisme. La Crète et la Grèce. Hommage à H. van Effenterre*, Paris, 1984, pp. 199-214, et "Thucydide et la sédition dans les mots", *Quaderni di Storia*, 23, 1986, pp. 95-134.

4. Dernièrement, N. Loraux, "Notes sur l'un, le deux et le multiple", dans M. Abensour (éd.), *L'esprit des lois sauvages. Pierre Clastres ou une nouvelle anthropologie politique*, Paris, 1987, pp. 155-170.

5. *République*, V, 470 b: 'Ἐπὶ μὲν οὖν τῆ τοῦ οἰκείου ἐχθρᾶ στάσις, ἐπὶ δὲ τῆ τοῦ ἀλλοτρίου πόλεμος. Cf. *Lois*, I, 629 d.

6. N. Loraux, "La guerra nella famiglia", *Studi Storici*, 1987, pp. 5-35.

7. Selon une formule de P. Jal, *La guerre civile à Rome. Étude littéraire et morale*, Paris, 1963, p. 23.

d'abord imposer des limites chronologiques à notre enquête. Cela, surtout parce que la définition de "guerre civile" apparaît au moment de l'entrée à Rome de l'armée de Sylla, en 88 avant J.-C., si l'on en croit une longue tradition littéraire bien attestée: "c'est de cette façon que les révolutions (αἱ στάσεις), nées de la discorde et des désaccords (ἐξ ἔριδος καὶ φιλονικίας), en arrivèrent à des carnages (ἐπὶ φόνους), et que ceux-ci engendrèrent de véritables guerres (πολέμους ἐντελεῖς). Cette armée de citoyens (στρατὸς πολιτῶν) fut la première à envahir la patrie comme elle l'aurait fait d'une cité ennemie (πατρίδα... πολεμίαν)": voilà comment Appien commente la marche sur Rome (*Bella civilia*, 1, 269, 60). Mais les événements de 88 ne sont en réalité que la conséquence des luttes menées par les Gracques, épisode même qui pour les Anciens donna naissance aux guerres civiles. Toutefois, nombreux furent les écrivains qui considérèrent les combats de Tiberius et Caius Gracchus autrement que comme une guerre, comme de simples séditions⁸. Il faudra donc passer en revue les troubles internes de Rome pendant la période pré-gracchienne et gracchienne. Une remarque préliminaire s'impose, même si elle peut sembler banale: Thucydide, stratège d'Athènes en 424-423, fut contemporain d'une grande partie des événements qu'il nous narre dans *La Guerre du Péloponnèse*. Et avec lui, bien d'autres auteurs grecs, qu'il n'est pas nécessaire de mentionner se sont faits les interprètes à divers titres de la réalité historique qu'ils ont vécue, depuis le jour où Hérodote fit passer la guerre de l'épopée à l'histoire. A Rome, en revanche, c'est seulement dans la seconde moitié du III^e siècle avant J.-C. qu'on se mit à faire de l'histoire, à fixer la mémoire dans l'écriture. Ce phénomène se manifeste après la naissance de la *nobilitas* patricio-plébéienne, que l'on peut situer entre 367 (*Leges Liciniae Sextiae* et premier consulat plébéien) et 286 (*Lex Hortensia de plebiscitis* pour l'*exaequatio legibus*).

Malheureusement, de toute la littérature du III-II^e siècle, nous ne possédons que des fragments épars, qui, de surcroît, nous ont été bien souvent transmis indirectement, par les œuvres d'auteurs plus récents. Par conséquent, l'histoire des guerres romaines, presque jusqu'au début des luttes séculaires contre Carthage, a été reconstituée par des auteurs comme Tite-Live et Denys d'Halicarnasse, qui à l'époque d'Auguste ont modernisé un passé révolu. Dans ce qui n'a pas été perdu de son œuvre, Tite-Live a ressuscité la mémoire nationale dans sa propre langue, alors

8. Parmi les nombreux exemples, de Salluste à Saint Augustin, voir Cicéron, *De inventione*, I, 91: "quodsi non P. Scipio Corneliā filiam Ti. Graccho collocasset atque ex ea duos Gracchos procreasset, tantae seditiones natae non essent...".

que Denys écrivait en grec, comme l'avait fait avant lui Fabius Pictor, le premier historien officiel de Rome. Ce phénomène d'une historiographie bilingue est, entre autres, une des raisons qui justifient une réflexion sur la *stasis* à Rome.

Nous avons vu qu'en grec, *stasis* signifie tout genre de discorde intestine. Évidemment, il existe d'autres termes pour exprimer l'idée des désordres internes, comme par exemple *ταραχή, κίνησις, νεωτερισμός* (*νεωτερισμός* mériterait à lui seul une étude, surtout par rapport à sa traduction latine *res novare*) etc., mais c'est surtout *stasis* qui s'oppose à *polemos*. Dans le monde romain, dans la plupart des cas, *bella civilia* et ses composés avec *domestica* ou *intestina* désignent les conflits qui débutent au dernier siècle de la République, entre les *leaders* politiques et leurs armées. Les Romains ont éprouvé la nécessité de théoriser la guerre et, comme on sait, ils lui ont consacré de nombreux traités; or, l'une des questions qu'ils se posaient était la distinction et la classification des différentes catégories de conflits, sur la base de critères qualitatifs, d'ordre juridique et moral. Outre les distinctions élémentaires entre guerres terrestres et guerres navales (Florus II, 14, 4, 3, 8), les écrivains latins se sont efforcés de cataloguer les différents genres de *bellum*: *gentile, sociale, servile, civile* (Ampelius, *Liber Memorialis*, 41), *piraticum* (Isidore de Séville, *Etym.*, 18, 1, 2), *provinciale* (Tacite, *Historiae*, 89, 1) etc. Parmi eux, la plus atroce est certainement "*plus quam civile bellum*": c'est par cette expression très prégnante que Lucain, par exemple, ouvre son poème sur la guerre civile (*Bella Civilia*, 1, 1), le *civile nefas*, qui culmine dans l'abomination des fils, des pères et des frères qui s'entre-tuent. La condamnation des chefs historiques de la guerre civile, César et Pompée, le beau-père et le gendre (*socer et gener*), un père contre son fils, dans ce contexte peut apparaître exemplaire. Laissons pour l'instant l'horreur des guerres civiles, lorsqu'elles se muent en "assassinats imprévus des pères et des fils dans le bras les uns des autres, en dispersion des femmes et des enfants, en ravages des maisons" ("*repentinae caedes, in parentum aut liberorum sinum, fuga mulierum et puerorum, vastatio domum*"), comme on le lit dans la lettre attribuée à Salluste (*Epistulae ad Caesarem*, I, 4, 2). La littérature sur le sujet déborde d'exemples où crimes et massacres s'accomplissent en détruisant les liens familiaux les plus étroits: en particulier, après les proscriptions de l'époque de Sylla. C'est peut-être au cours de cette période, résonnant de guerres civiles, que prend corps la conscience que la cité-État est en train de mourir: les prémisses de ce processus remontent au siècle précédent, avec l'expansion de Rome outre-mer. C'est alors que naquirent la nostalgie – consciente ou inconsciente – de la *polis*,

et le besoin de retourner au mythe des origines, imprégné des conceptions grecques, mais actualisé par la sémiologie de la guerre.

Rome réinscrit alors sa fondation mythique sous le signe du fratricide⁹, métaphore privilégiée de la *stasis*. Mieux encore, la tradition se charge de symboles et de signes révélateurs: c'est de la violation du sacré, de la transgression du statut d'une Vestale (Rca Silvia), que naissent les jumeaux mythiques. Alors que le concept de gémellité, chez un grand nombre de peuples, est signe d'abondance, de vitalité, de fécondité¹⁰, à Rome, les jumeaux du mythe étiologique ont l'aspect presque sinistre d'un double monstre, néfaste et malheureux, au point que l'un finit par éliminer l'autre. Être deux, deux têtes qui commandent, c'est encourir la division pour la cité. Le couple des frères, auxquels une légende donne pour père, comme par hasard, Mars, dieu de la guerre, est frappé de la *cupido regni*, l'*avitum malum* (maladie ancestrale), comme le dit Tite-Live (I, 6, 4). De là, la dispute qui les mène au fratricide et à la πολιτική ἀλληλοκτονία (Denys d'Halicarnasse, I, 87, 3). Ainsi, à l'instar des tragiques grecs, nous pouvons dire aussi que dans la Rome mythique, c'est la famille qui engendre la *stasis*. Mais alors qu'on trouve en Grèce le mythe étiologique du mariage de Cadmos et d'Harmonie, qui assigne à l'alliance le mérite de fonder la *polis*, à Rome cette fondation est le fruit d'un crime.

Dans une de ses pages consacrées à Quirinus, en parlant des jumeaux légendaires, Georges Dumézil met en évidence quelques phrases tirées de Plutarque et de Tite-Live: "... ils [les deux jumeaux] sont étrangers à l'ordre établi;... la bande qui les aidera dans leur révolte sera formée de bergers... ou bien ce sera un rassemblement d'indigents et d'esclaves"¹¹. Donc, étrangers à un ordre établi, ceux-ci tendent à en fonder un autre, à la tête des couches sociales les plus dépourvues, les pauvres et les esclaves. E. Gabba a étudié à plusieurs reprises la projection historiquement rétrospective de toute la légende de Romulus¹², et nous n'ajouterons à cela aucun commentaire. Toutefois, on ne peut s'empêcher de remarquer que la forme de cette tradition évoque le monde de la sédition, et logiquement on pense aux sécessions de la plèbe dans la Rome archaïque. En dépit du peu qu'on en sait, un fait est néanmoins évident: il s'agit de révoltes de cer-

9. Pour ne pas évoquer la légende d'Horace qui tue sa sœur...

10. G. Dumézil, *La religion romaine archaïque*, Paris, 1974, p. 263 sqq.

11. G. Dumézil, *op. cit.*, p. 264.

12. E. Gabba, "Studi su Dionigi da Alicarnasso. I. La costituzione di Romolo", *Athenaeum*, N.S. 38, 1960, pp. 177-225; et aussi, "Dionigi e la Storia di Roma arcaica", dans *Actes du IXème Congrès*, Rome, 13-14 avril 1973, Ass. G. Budé, Paris, 1975.

taines couches inférieures contre des couches supérieures, une sorte de mouvement vers le haut, une “action de se lever” comme dans *stasis*, pour la conquête d’une intégration sociale: celle-ci se réalisera surtout par l’extension à la plèbe de certains droits et rites. Tout ceci s’insère dans la dynamique d’un phénomène de croissance de la cité¹³.

Examinons alors certains récits du processus de cette intégration qui, on le sait, culmine avec l’affirmation de la *nobilitas* plébéienne. Ce n’est pas tant l’historicité de ces séditions qui peut intéresser notre propos. Ce qui nous importe, c’est plutôt la nécessité de la tradition et la forme de cette tradition.

Les historiens de l’Antiquité savaient que le conflit entre les patriciens et les plébéiens avait caractérisé toute la vie de la république archaïque, mais, à part cela, ils disposaient de bien peu d’informations, et ils avaient des idées fort vagues sur ce qui s’était réellement passé: Tite-Live, dans le livre VII, confesse: “Ainsi les historiens antiques sont d’accord uniquement pour affirmer qu’il y eut une sédition, et que celle-ci fut menée à bien” (VII, 42, 8: *Adeo nihil praeterquam seditionem fuisse eamque compositam inter antiquos rerum auctores constat*). Aussi ces historiens relient-ils, de façon arbitraire, la lutte entre patriciat et plèbe à tous les événements dont on avait conservé le souvenir. A partir de l’époque des Gracques, les derniers annalistes déformèrent par la suite le matériel de la tradition, en interprétant l’histoire du Vème siècle du point de vue de leurs expériences, celles de la réforme agraire et des rapports avec les alliés. “C’est ainsi”, dit Diodore de Sicile, “qu’il y eut à Rome de dangereuses démagogues (ἐπικίνδουνοι δημαγωγίαι), des partages de terre (χώρας ἀναδασμοί), des défections de la part des alliés (συμμάχων ἀποστάσεις), de longues et redoutables guerres intestines (ἔμφυλοι πόλεμοι)” (34/35, 33, 6).

Ainsi les premières lignes du chapitre, où Appien choisit de faire l’introduction aux cinq livres d’*Emphyilia* (titre que l’on apprend de l’auteur lui-même, *Praef.*, 15), reflètent la vision sommaire des premiers siècles de la République, vision fort fréquente dans l’historiographie antique. Je cite en entier ce passage, même s’il est fort connu, pour attirer l’attention sur ses particularités lexicales: “A Rome, le peuple et le Sénat luttèrent souvent entre eux pour la proposition des lois, l’extinction des dettes, la division de la terre, et pour les élections aux magistratures; mais dans leurs disputes, ils n’en arrivaient toutefois pas aux mains: il s’agissait seulement de

13. Pour une analyse de ce phénomène, je renvoie au brillant article de N. Zorzetti, “La sintassi della crescita”, dans *Classense*, Suppl. à *Ravenna oggi*, 15, 1984, pp. 40-58.

dissensions et de rivalités légitimes (au regard de la loi); et les Romains réglèrent ces litiges par des concessions réciproques et sans manquer au respect” (I, 1 sqq.). Il y eut donc des *staseis* entre le *dèmos* et la *boulè*, autrement dit la *plebs* et les patriciens «ἐς ἀλλήλους ἔστασίασαν». Les raisons de ces différends sont traditionnelles: d’abord les dettes, *le nexum*, l’occupation de l’*ager publicus* et, ensuite la participation au gouvernement de l’État. En somme, des tentatives d’intégration économique d’un côté et socio-politique de l’autre. Inutile d’ajouter qu’on ne peut parler, ici ou ailleurs, de révolution: ce concept demeure totalement étranger à la mentalité du monde antique¹⁴.

Revenons au texte: Appien définit cet état de choses antérieur à la chute de Carthage comme un ἔργον ἔμφυλον, une action de la dissension civile, mais il souligne aussi que ses conséquences n’étaient que διαφοραὶ et ἐριδες ἔννομα. Dans l’esprit d’Appien, tout semble devoir se résoudre ni plus ni moins par un simple échange de mots entre gentilshommes. Et par la suite, même quand la plèbe aura pris les armes, στρατευόμενος, à cause d’une autre discorde (*eris*), il ne coulera pas de sang. Le peuple se retira sur le mont Sacré; en somme, il se mit littéralement en grève (*exoperare*, cesser de travailler). C’est de la première *stasis* de Rome qu’il s’agit ici, celle qu’on a l’habitude de situer en 494 avant J.-C., bien que, comme le faisait remarquer De Sanctis, “cette sécession n’ait pas de chronologie et on chercherait en vain le pourquoi de sa datation”¹⁵. Aussitôt après, Appien rappelle l’entreprise de Coriolan. Exilé injustement, celui-ci déclara la guerre à sa patrie: πόλεμος ἐπήγαγε τῇ πατρίδι. Ce fait, commente notre historien, est unique parmi les *staseis* de l’Antiquité: μόνον... τῶν πάλαι στάσεων ἔργον ἔνοπλον (*Bella Civilia*, I, 3-4). La guerre de Coriolan est bien une guerre armée, *enoplon*, menée de l’extérieur, un *polemos*, nettement opposé à *stasis*, la sédition interne. Le récit de cette première *stasis* romaine est un ensemble de contaminations de sources, d’informations inextricablement stratifiées par le temps. Denys d’Halicarnasse, après avoir écrit tout au long de deux livres de l’*Archéologie* (livres VII et VIII), l’histoire de la révolte de la plèbe, rattachée à l’épisode de Coriolan, conclut en ces termes: “... donc la première rébellion (πρώτη στάσις) qui frappa les Romains après l’expulsion des rois, eut telles causes, et se termine ainsi” (7, 66). Cette narration, finement analysée par E.

14. S. Mazzarino, *Il pensiero storico classico*, Bari, 1966, vol. II, p. 188 et p. 253. AA.VV., “Inchiesta. La rivoluzione romana”, *Labeo*, 26, 1980, 2, p. 191 sqq.

15. G. De Sanctis, *Storia dei Romani* (1907), Firenze, 1967, tome II, p. 5.

Noé¹⁶, comprend aussi le célèbre apologue de Menenius Agrippa, fondé sur l'analogie entre l'organisme humain et l'État. Le discours conciliant de Menenius Agrippa, dont le noyau originel provient sans doute d'une fable d'Ésope¹⁷, est repris par d'autres historiens, parmi lesquels Tite-Live (32, 8). Au terme de ce sermon édifiant, Tite-Live conclut que l'*intestina seditio* du corps peut détruire l'organisme, comme la colère de la plèbe peut miner irréversiblement l'État des *patres* (II, 32, 12). C'est précisément au moment où les membres de la classe dirigeante romaine sont appelés *patres*, dans une société qui pense le politique et le social en termes génétiques, que la tradition privilégie la métaphore biologique du corps humain, au lieu de recourir à celle de la famille. Dans le répertoire grec la métaphore famille/*polis* est plus répandue que l'autre: il suffit d'évoquer, par exemple, le *Ménexène* de Platon, 248 e-249 a-c¹⁸. Ce problème mériterait d'être plus amplement développé.

Plus tard émerge dans la tradition un autre genre de métaphore, celle de la cité à deux têtes. Le thème de la cité qui se divise en deux, obsession constante de la *polis* grecque classique, n'est pas absent des réflexions politiques romaines. Mais à Rome, où Varron, suivi par Florus, dit de C. Gracchus "bicipitem civitatem fecit" (*De vita Pop. Rom.*, 4; Florus, III, 17, 3), l'image de la *civitas* à deux têtes trouve son équivalent aussi dans la sphère religieuse¹⁹. Dans le *De Divinatione*, par exemple, Cicéron interprète la naissance d'une créature à deux têtes comme un présage de sédition populaire: "si puella nata biceps esset, seditionem in populo" (51, 121). Le présage assume une valeur paradigmatique dans le témoignage de Julius Obsequens, l'auteur de l'építome de Tite-Live: "vitulus biceps natus. Tumultus in urbe fuit. C. Gracchus leges ferens" (*loc. cit.*, 31). L'interprétation divinatoire du phénomène de bicéphalisme et son lien explicite avec le politique, semblent devoir nous ramener encore une fois au mythe étio-logique de Rome. Et il en va ainsi d'autres prodiges. Je pense, par exemple, à l'interprétation donnée à la naissance d'un hermaphrodite, et je crois que l'on pourrait songer aussi, dans le même sens étio-

16. E. Noé, "Ricerche su Dionigi d'Alicarnasso: la prima *stasis* a Roma e l'episodio di Coriolano", dans *Ricerche di Storiografia greca di età romana*, Pisa, 1979, pp. 21-116.

17. Ésope, fable 197 Halm = 130 Perry; cf. L. Bertelli, "L'apologo di Menenio Agrippa: incunabolo della 'Homonoia' a Roma?", *Index*, 3, 1972, pp. 224-234.

18. N. Loraux, *L'invention d'Athènes. Histoire de l'oraison funèbre dans la "cité classique"*, Paris, 1981, p. 25.

19. P. Botteri - M. Raskolnikoff, "Diodore, Gaius Gracchus et la Démocratie", dans *Démokratia et Aristokratia*, Paris, 1983, p. 82.

logique, au catalogue des prodiges qui ouvre, chez le “néo-annaliste” Tite-Live, le récit des événements: magistratures et prodiges. Revenons alors au récit de Tite-Live: par rapport aux autres sources latines, ce texte offre encore le témoignage le plus complet des conflits entre patriciat et plèbe. Le récit se développe de la *sedition* à la *secessio*. La première révolte, qui, selon les sources, éclata parce que les plébéiens refusèrent de s’enrôler dans la guerre contre les Éques, peut se synthétiser en trois moments essentiels: premièrement, la décision de fomenter une *sedition* (II, 32, 1): un certain Sicinius est *auctor seditionis*; deuxièmement, le début d’une résistance organisée et non violente (“In Aventinum secessionem factam esse” (II, 32, 3); la conclusion de l’épisode, *post secessionem* (III, 39, 9 et II, 33, 3). Avant cette conclusion, le récit comporte l’allégorie du corps humain, à l’intérieur duquel se produit une *sedition*. Plutarque (*Coriolan*, VI, 3) et Dion Cassius (IV, 17, 10) relatent également la fable racontée par Menenius Agrippa: ils utilisent pour la rébellion des membres le verbe *stasiazō*.

Plus loin, lorsqu’il rapporte la sécession à l’époque du Décemvirat (III, 43-55), Tite-Live organise le récit suivant le même schéma. Une fois encore, il est question de *secessio* parmi les troupes (*vulgus militum*) (III, 43, 2). Il semble d’ailleurs que se soustraire au service militaire ait été l’un des moyens de lutte les plus communs auxquels recourait la plèbe dans l’Antiquité. Puis la narration passe à l’histoire d’Appius Claudius et au “sacrifice” de la vierge, fille de Virginius. Et nous revoilà sur le territoire de la *sedition*. Appius, l’arrogant décemvir, accuse Icilius, tribun de la plèbe et fiancé de la pauvre Virginia, de vouloir provoquer une *sedition*. Il y a des tumultes populaires, *concitata multitudo* (III, 49, 1; 46, 1), parce que cette *multitudo* est opprimée par le pouvoir tyrannique des décemvirs. En conséquence, une *perturbata res publica* (III, 51, 4) parvient à la *secessio a decemviris* (III, 51, 4), parce que la plèbe cherchait la liberté *per secessionem* (III, 52, 4).

A en juger par cette rapide lecture de Tite-Live, *sedition* et *secessio* semblent indiquer dans l’ordre, la révolte et une de ses modalités²⁰. *Seditio* et *secessio*: le premier élément des deux termes dérive de l’indo-européen **swe*. Comme l’a montré É. Benveniste, cette racine, très importante, “implique à la fois distinction d’avec tout le reste, retranchement sur soi-même, effort pour se séparer de tout ce qui n’est pas le **swe*, et aussi, à l’intérieur du cercle discriminatif ainsi formé, liaison étroite avec tous ceux

20. J. Hellegouarc’h, *Le vocabulaire latin des Relations et des Partis politiques sous la République*, Paris (1963), 1972, p. 135.

qui en font partie...²¹. A ce propos je voudrais rappeler que la racine **swe* dans le sens de “liaison dans la séparation” se retrouve, selon Benveniste, dans *socer*, beau-père, en opposition à la “liaison par descendance de sang”, de *gener*, gendre, radical *-gen*²².

Alors que l'étymologie de *secessio* s'explique par le radical *se* et *cessio* dérivé de *cedo*, qui, en plus du sens primitif d’“aller, marcher”, a souvent celui de “se retirer”, l'étymologie de *seditio* se révèle un peu plus problématique, dans la mesure où n'est pas attesté en latin un composé *se(d) + eo*: cela n'exclut bien sûr pas qu'il ait pu exister. Ainsi, bien qu'on hésite généralement à soutenir que ce mot puisse résulter de la particule *se* et de l'abstrait *itio* (substantif qui indique l'action d'aller)²³, nous ne pouvons certes écarter cette hypothèse, qui pour l'instant semble la plus probable²⁴.

Encore une remarque sur *secessio*, ou plus exactement, sur la seconde partie de ce composé: je voudrais rappeler que *cessio* est d'abord un terme juridique (concession, cession). Dans un long extrait sur l'origine du droit et des magistratures romains, le juriste Sextus Pomponius utilise l'expression “cum plebs a patribus secessisset” (*Dig.* 1, 2, 2, 20), et “ut exercitus a re publica secederet”. Et encore “initium fuisse secessionis dicitur Verginius” (*ib.* 24, 25). Est-ce un hasard? Pomponius ne parle pas de *seditio*. Un auteur comme Lucius Ampelius, qui sous l'Empire résume dans un but de vulgarisation le matériel historique de l'époque précédente, et qui transmet donc l'essentiel de l'information, consacre un court chapitre de son *Liber Memorialis* aux *secessiones plebis a patribus*, et un autre aux *seditioes in urbe* (*loc. cit.* 25, 26). Arbitraire ou non, cette distinction confirme que la mentalité antique percevait de façon bien distincte les deux phénomènes en question: la sécession, au temps de l'opposition patriciat-plèbe, était l'acte non sanglant par lequel la partie inférieure du corps civique cessait de collaborer avec la partie supérieure. La plèbe s'exilait d'elle-même, se retirant hors de l'espace urbain de la *polis*, en marge de la ville, afin d'obtenir une meilleure intégration dans la *civitas*, grâce à la participation à ce que j'appellerai des rites d'intégration politiques et religieux, qui constituent les caractères les plus importants du rituel romain. Toujours selon

21. É. Benveniste, *Le vocabulaire des Institutions indo-européennes*, Paris, 1969, tome I, p. 332.

22. *Idem*, p. 249.

23. Cicéron, *Epistulae ad Atticum*, XI, 6, 1; XIII, 50, 4; dans Lucilius est attesté un *domuitio*, retour à la maison: Marx 607 = Krenkel 612.

24. A. Ernout - A. Meillet, *Dictionnaire Étymologique de la Langue Latine. Histoire des Mots*, Paris (1932), 1985, p. 611 et 197.

Ampelius, les séditions voient s'affronter des éléments qu'on peut considérer comme appartenant au même groupe social, et se déroulent dans l'*urbs*. Le ressort de la lutte se déplace de l'objectif collectif à un objectif individuel. La sédition, qui se termine dans le sang, porte toujours le nom de son fauteur (*auctor*): les deux Gracques Tiberius et Caius, Apuleius Saturninus et Glaucia, Livius Drusus. Alors que la *seditio* est chargée, ici comme ailleurs, de connotations péjoratives, il semble que la *secessio* en soit exempte. Il va de soi que cette distinction terminologique est rarement respectée avec rigueur: il suffit de citer Florus, qui classe génériquement sous la *seditio* les disputes internes de l'*adulescentia* du peuple romain (Florus, I, 17, 22-26), et surtout les auteurs qui ne se sont pas occupés de manière systématique de l'histoire romaine archaïque, comme par exemple Cicéron et Salluste. Leurs allusions au passé sont souvent des éléments narratifs dramatiques et suggestifs exhumés en fonction du présent. C'est ainsi qu'ils font souvent allusion à cette partie de la tradition qui narre des désordres provoqués par la *vexata quaestio* de la terre. La question agraire, l'activité des tribuns, l'*adfectatio regni* (l'aspiration à la tyrannie), prennent la valeur paradigmatique de désordre, même dans la Rome archaïque: mais les historiens pèchent en ce cas par anachronisme. Des exemples fameux: Spurius Cassius, Marcus Manlius et Spurius Melius ("regnum occupare voluisse dicti sunt", dit Cicéron, *De re publica*, II, 49). On peut ajouter à ces mots la tentative d'Appius Herdonius, le Sabin qui, en 460 avant J.-C., attaqua le Capitole (Tite-Live, III, 15-18; Denys d'Halicarnasse, X, 14-16)²⁵.

"Chez les Athéniens, de grandes discordes; dans notre république, non seulement des séditions, mais le fléau des guerres civiles" disait Cicéron^{25bis}.

Saint Augustin, résumant une longue tradition historique rattachée au nom de Salluste, écrit: "Combien fut malheureuse cette République au cours de cette période si longue qui se déroula pendant tant d'années jusqu'à la seconde guerre punique: à l'extérieur, des guerres incessantes, à l'intérieur, des discordes et des séditions civiles..." (*De civitate Dei*, III, 17, 122).

25. M. Capozza, *Movimenti servili nel mondo romano in età repubblicana I. Dal 501 al 184 a.C.*, Roma, 1966, p. 39 sqq.; E. Noé, "Il tentativo di Appio Erdonio nella narrazione di Dionigi", *Rend. Accad. Naz. Lincei*, 32, 1977; pp. 641-665.

25bis. Cicéron, *De officiis*, I, 25, 85. Dans un autre texte, Cicéron conclut qu'il peut y avoir guerre (*bellum*) sans *tumultus*, mais qu'il n'y a pas tumulte sans guerre (*Philippicae*, 8, 1). On est donc encore dans l'espace de la *stasis*.

Avant les guerres civiles, on parle surtout de *discordiae* et de *seditiones*. Salluste se fait, quant à lui, encore plus explicite, lorsqu'il trace une frontière nette entre la période précédant la guerre punique et la période suivante: "quand, une fois écartée la crainte de Carthage, les rivalités (*simul-tates*) purent se donner libre cours, alors naquirent le plus grand nombre de troubles (*turbæ*), de séditions (*seditiones*), et enfin de guerres civiles" (*Historiarum* frg. I, 12, Maurenbrecher).

On peut parler de désordres et séditions ou de la haine et des discordes ou encore des tumultes et des révoltes²⁶: de Cicéron à Saint-Augustin la littérature abonde en exemples qui révèlent une stratégie dynamique de termes en évolution jusqu'au *bellum civile*. *Bellum civile* est désormais la guerre de grande envergure, menée par des généraux à la tête de troupes armées. Le territoire de cette guerre n'est plus celui de la *polis*; et s'il est légitime de considérer Rome, jusqu'à une certaine date de son histoire, comme une *polis*, alors il est tout aussi légitime, jusqu'à cette même date, de parler de *stasis*.

Les sources grecques confirment souvent les récits latins. Quand, par exemple, Denys d'Halicarnasse parle des premières révoltes de la plèbe, comme avant lui Tite-Live, il définit cette lutte surtout dans le registre de la *seditio* et de la *secessio*: *stasis* et *apostasis* (*stasiazo* et *aphistèmi*). On connaît fort bien la valeur de *apo-* pour exprimer l'idée d'"éloignement"²⁷, et, dans un sens figuré, "renonciation, démission"²⁸. La retraite sur le Mont Sacré est une *apostasis* et les sécessionnistes οἱ ἀποστάται (VI, 46, 2). Denys d'Halicarnasse, anticipant les propos d'Appien, déclare que les Romains, "tout au long de six-cent-trente ans ne luttèrent jamais entre eux au point de verser du sang et de s'assassiner les uns les autres (δι' αἵματος καὶ φόνου τοῦ κατ' ἀλλήλων), bien qu'on ait pu constater de nombreuses controverses importantes entre le peuple et le pouvoir (τῷ δήμῳ πρὸς τοὺς ἐν τέλει) au sujet d'intérêts communs... Mais ils ne cessèrent de s'entre-gorger et de s'exiler de la ville à tour de rôle, ne reculant devant aucun méfait aux seules fins d'obtenir la victoire, et cela depuis que C. Gracchus détruisit l'harmonie du gouvernement" (τὴν τοῦ πολιτεύματος ἁρμονίαν, II, 11, 2). Notons rapidement l'usage du mot *harmonia* au lieu de l'habituelle *homonoia*, comme si ce *politeuma* évoquait pour l'auteur l'idée d'une construction, d'un échafaudage, puisque *harmonia* est un terme de charpenterie et de maçonnerie²⁹.

26. P. Jal, *op. cit.*, pp. 29-30.

27. P. Chantraine, *op. cit.*, p. 97.

28. J. Humbert, *Syntaxe grecque*, Paris (1945), 1972, p. 332.

29. P. Chantraine, *op. cit.*, p. 111; voir aussi l'article récent de N. Loraux, "Le lien de

C'est uniquement dans cet *excursus* que Denys prononce le nom de C. Gracchus. Dans une phase de la première sécession de la plèbe, Denys insère dans son récit un personnage, à peine esquissé par Tite-Live (III, 54, 12) et pratiquement ignoré du reste de la tradition (Plutarque, *Coriolan*, 7, 10) et il lui attribue un rôle de premier plan: Sicinius Bellutus³⁰. Il avait été élu dans le premier collège de tribuns en même temps que Junius Brutus, et fut avec lui fauteur de l'*apostasis*. Avec Sicinius, on passe de l'*apostasis* collective à la *stasis*. En effet, Sicinius, d'abord champion du peuple, devient démagogue, modèle négatif du séditieux: il a déjà obtenu deux tribunats (on lit en filigrane l'accusation de cumul de pouvoir), et s'efforce d'alimenter la discorde à des fins personnelles. Il ne veut à aucun prix restaurer l'*archaion kosmon* (VII, 38, 2), parce que ce n'est pas de cet ordre-là qu'il veut. Il n'aspire nullement à fonder un nouvel ordre, mais mise sur le pur désordre. Tout cela s'exprime avec le vocabulaire de la *stasis*. Mais voilà que refait surface, impertinent et narquois, le fantôme de Caius Gracchus. Écoutons Plutarque: "On dit que cette sédition fut à Rome... la première qui s'achevât dans le sang et par le meurtre de citoyens". Et il rappelle, comme d'autres historiens, que "les autres séditions, bien qu'étant graves et portant sur de graves sujet, avaient pris fin par les concessions mutuelles que faisaient les puissants parce qu'il craignaient le peuple, et le peuple parce qu'il respectait le Sénat" (Plutarque, *Tiberius Gracchus*, 20, 1). Appien adopte lui aussi ce même critère (*Bella Civilia*, I, 2; I, 27, 121): les actions des Gracques étaient bien des *staseis*. Les jugements des historiens de l'Antiquité concordent presque parfaitement avec l'interprétation de la révolte des Gracques comme "initium in urbe Roma civilis sanguinis" (Velleius Paterculus, II, 3, 3).

J'ai présenté ici une première approche du problème: les Anciens ne doutaient pas que l'époque gracchienne marquât dans un certain sens une rupture éclatante avec le passé. Elle allait de pair avec la transformation définitive de la *polis* à travers une véritable syntaxe de la croissance, croissance non seulement géographique et politique, mais aussi rituelle, dans un dépassement dialectique continu des *veteres* et des *novi*, dans une constante tension vers la re-fondation d'un ordre³¹.

la division", *Le Cahier du collège international de philosophie*, 4, 1987, pp. 101-124, not. p. 116.

30. On se souviendra que, en 76 av. J.-C., le tribun Sicinius (cf. T.R.S. Broughton, *The Magistrates of the Roman Republic*, Ann Arbor, Michigan (1951), 1968, tome II, p. 93 et 96), fut le premier à plaider la cause du pouvoir tribunitien dans l'intention de faire abolir les lois de Sylla.

31. N. Zorzetti, *art. cit.*

Il faut se soulever (*stasis*)³² pour ramener les choses à l'état normal. On peut penser à la réforme des rituels, *katastasis* pour les Grecs, *constitutio* à Rome, qui se fait peut-être sous l'égide de Jupiter, lui-même *Stator*, surnom qu'il faut peut-être ici interpréter comme le propose Sénèque, *Stator* non pas "parce qu'après un vœu prononcé, il arrêta les armées romaines en fuite, mais parce que, grâce à lui, toutes choses demeurent en l'état"³³. Quoi qu'il en soit, tant que ce processus conflictuel fut une lutte pour l'intégration aux rites – au sens large – de la classe supérieure, il s'accomplit sans que le sang coule, et se manifesta surtout sous la forme de la *secessio*, exemple précoce de grève civique.

En revanche, par la suite, quand l'intégration fut accomplie, avec la laïcisation politique et culturelle de la *civitas*, l'*avitum malum*, trouva son espace privilégié au sein des tenants d'une même oligarchie et de leurs partisans. C'est alors que commença le jeu de massacre: "ces discordes civiles ou plutôt inciviles, qui ne furent plus des séditions mais de véritables guerres intestines, où tant de sang fut versé et où les passions partisanses se déchaînaient non plus par des dissentiments d'assemblée ni par toutes sortes d'invectives réciproques mais désormais par le fer et les armes: guerres sociales, guerres serviles, guerres civiles". Tels sont les termes qu'utilise Saint Augustin, quelques siècles plus tard (*De civitate Dei*, III, 23).

(Université de Trieste)

Paula BOTTERI

32. Le champ sémantique de *stasis* présente encore aujourd'hui les deux sens originaires: "station", immobilité d'une part, et d'autre part, révolte. Mais alors que la *stasis*, révolte, n'a plus dans l'histoire grecque contemporaine la même connotation péjorative qu'autrefois, on ne peut en dire autant de *seditio*, qui signifie "une agitation dangereuse pour l'ordre public; un tumulte du peuple contre l'autorité constituée; une rébellion, une révolte" (*Il Grande Dizionario Garzanti della lingua Italiana*, Milano, 1987, p. 1762).

33. Sénèque, *De beneficiis*, IV, 7, 1. Jupiter *Stator* est le Zeus *Orthosios* de Denys d'Halicarnasse (II, 50).